CONTRAT DE TRAVAIL
(Article 4 de la convention collective)

Entre l'employeur

En qualité de père – mère – tuteur ou autre……..

M, Mme, Melle

Nom…….Prénom……
Adresse ……
Père…… Mère ……
Tél. domicile ……. Tél. domicile ……...
Tél. travail …… Tél. travail ……..
Tél. Portable……. Tél. portable……
E-mail ……. E-mail…….
N° d'identification de l'employeur :
N° URSAFF ou PAJEMPLOI……

Et le ou la salarié(e)

M, Mme, Melle
Nom…….Prénom……..
Adresse …….
Date de délivrance de l'agrément et contenu……
(Ou date du dernier renouvellement)
Tél. domicile ……. Tél. domicile ……...
Tél. Portable……. Tél. portable……
E-mail ……. E-mail…….
N° personnel d'immatriculation sécurité sociale……..

Il est conclu un contrat de travail régi par les dispositions de la convention collective nationale de travail des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur.

Ce contrat pourra être révisé par les 2 parties en cours d'accueil à condition de reporter par écrit les nouvelles dispositions sur un avenant annexé au contrat. Ce contrat devient caduc en cas de retrait d'agrément.

L'employeur remet un exemplaire de cette convention au salarié ou s'assure que celui-ci en possède un à jour.

Le contrat est établi pour l'accueil de l'enfant.

Nom…… Prénom……
Date de naissance…….

SPECIMEN

DUREE D'ACCUEIL
(Article 6)

Il est préférable pour le bien être de l'enfant de ne pas dépasser 10h d'accueil.

. Horaire hebdomadaire :

Lundi	de ……..	à ……..
Mardi	de ……..	à ……..
Mercredi	de ……..	à ……..
Jeudi	de ……..	à ……..
Vendredi	de ……..	à ……..
Samedi	de ……..	à ……..

Soit ……heures /par semaine
Jour(s) de repos hebdomadaire (Art. 10) : ……..

Durée annuelle
- Nombre de semaines d'accueil programmées : …….. du 1er juin au 31 mai

Joindre planning annuel des semaines travaillées (si connu)
- Le délai de prévenance en cas de modification est de …..…….jours calendaires.
- Le délai de prévenance pour prévision d'une semaine travaillée …….jours cal.

SPECIMEN

REMUNERATION
(Article 7)

Salaire horaire brut de base : ……..€…. soit salaire mensuel brut de base :……..€…

Salaire horaire net de base : ……..€…. soit salaire mensuel net de base :……..€….

Salaire brut = salaire net + cotisations salariales.

Le salaire est versé mensuellement à la fin de chaque mois.

→ Taux heure supplémentaire……..€…..
(à partir de la 46ème heure hebdomadaire)

../

CONGES ANNUELS
(Article 12)

Il est convenu entre Madame ……
et Monsieur et Madame ……..employeurs que le règlement des congés payés se fera soit :

- en une seule fois au mois de juin,
- lors de la prise principale des congés,
- au fur et à mesure de la prise des congés,
- par 1/12ème chaque mois.

Indiquez un seul choix

Délai de prévenance……jours calendaires

INDEMNITES FRAIS DE REPAS
INDEMNITES FRAIS D'ENTRETIEN
(Article 8)

Frais de repas ……....€
Frais d'entretien……€

INDEMNITES DIVERSES
(Article 9)

S'il y a lieu.
Indemnités kilométriques ……€

JOURS FERIES
(Article 11)

Jours fériés travaillés.
(préciser)
……..
……..
……..

SPECIMEN

ASSURANCES
(Article 12)

NOM et ADRESSE DE LA COMPAGNIE : ……..
……
……
……

N° de POLICE : …….

VALIDITE DU CONTRAT : ……..

NOM et ADRESSE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU VEHICULE : …….
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

N° du contrat : ……
Validité du contrat : ……
Matériel de sécurité conforme à la réglementation : ……...
……..
……..
……..

SPECIMEN

Fait à …….

Le ……..

Signature de l'Assistant(e) Maternel(le)

Signature Employeurs

Précédée de « Lu et Approuvé »

Précédée de « Lu et Approuvé »